

Lutter contre les idées reçues

Construire un collectif sur la base des vraies valeurs du sport

Un bizutage peut être gentil

Chaque personne est libre de définir ce qui est humiliant ou dégradant pour elle ; chacun a le droit de dire NON, et a le droit de ne pas être discriminé pour avoir refusé d'être bizuté.

Le bizutage est autorisé si la personne est d'accord

Le bizutage est une infraction définie dans le code pénal et est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende même si les personnes sont d'accord pour participer.

Si je suis victime de bizutage je ne peux pas parler car je serai considéré comme une « balance »

Garder le silence c'est rester seul face à la violence physique ou morale. Parler permet d'obtenir du soutien et briser l'engrenage de la violence, et du harcèlement qui peut aussi s'instaurer.

Je peux en parler à mon entraîneur, un adulte référent (psychologue du pôle ...) mais aussi à l'extérieur en appelant:

le 06 07 45 26 11 ou le 06 82 81 40 70 « comité 🦄 national contre le bizutage »

le 119 N° vert « enfance en danger », le 17 la gendarmerie,

le 114 par SMS pour contacter tous les services d'urgence,

le 30 18 pour les cyber-violences

Le bizutage c'est un groupe contre un autre, l'intégration c'est faire ensemble!

Contact incivilité, violence et discrimination signal-hockey@ffhockey.org





contre le bizutage

